



Preuve ou non ? (Stupéfiant)

Par **kevin113**, le **18/03/2014** à **00:06**

Bonjour à tous, rnJ'ai été contrôlé par la police municipale sans raison et après m'avoir palpé (je ne savais pas qu'ils avaient le droit) ont retrouvé sur moi une somme de 350 euros et une carte SIM seule et un pochon avec un petit bout de résine de cannabis. Après m'avoir emmené au poste pour audition, aucune garde à vue n'a été "enclenchée" ni même d'accusation faite. Cependant, ils ont gardé la carte SIM ainsi que l'argent, n'ont-ils pas besoin d'une autorisation du procureur pour ça ? ou d'ouverture d'enquête ? . La carte SIM contenant des indices/(ou preuves?) d'un petit trafic de stup. rnJ'ai donc reçu une convocation par la brigade des stup deux mois plus tard. Etant donné qu'il n'y ait eu aucune saisie matérielle ni même de flagrant délit, j'aurai voulu savoir si la carte SIM pouvait être retenue comme une réelle preuve de trafic car ce ne sont que des mots.. n'étant pas à mon nom non plus mais tout de même en ma possession. Somme d'argent pouvant être justifiée. rnJ'aimerais préparer ma défense car je suis un peu perdu, certains disent qu'il suffit de tout nier et qu'il y aura certainement une enquête sur moi mais il n'y a plus lieu d'être donc pas d'inquiétude ou alors jouer la carte de la sincérité qui les rendrait Peut-Etre.. plus clément avec moi, ou simplement sur le moment. rnrnMerci d'avance de vos réponses rnCordialement